



**Code de conduite  
et procédures de sécurité  
pour plonger avec le requin du Groenland**

**2009-01F**

**[www.geerg.ca](http://www.geerg.ca)**

Version: 2009-01F  
Copyright © GEERG 2009

Après plusieurs saisons de recherche sur le terrain et des centaines d'observations, le GEERG (Groupe d'étude sur les élastomobranes et sur le requin du Groenland) propose un code de conduite et des procédures de sécurité afin de réduire les risques associés aux rencontres entre plongeurs et requin du Groenland et pour promouvoir la vigilance. Nos recommandations visent également à minimiser l'impact de la présence humaine sur le cycle de vie normal de cet animal. Toutefois, le message le plus important à transmettre est le suivant : **Plonger avec le requin du Groenland comporte des risques mêmes dans les meilleures conditions. Éviter de plonger aux endroits où le requin du Groenland est présent est la seule façon de complètement éliminer ces risques pour les plongeurs et le requin.**

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

La mise en œuvre des recommandations suivantes ne garantie aucunement votre sécurité. Le requin du Groenland est un prédateur imprévisible de très grande taille. Bien que certains comportements soient partagés par tous les individus d'une même espèce, le comportement des requins demeure imprévisible. Même si vous avez rencontré le requin du Groenland sans incident à plusieurs reprises, ne considérez jamais son allure apparemment docile pour acquise. Respectez votre plan de plongée original, appliquez le code du GEERG, et demeurez vigilant en tout temps. Le code de conduite que propose le GEERG n'est en aucun cas une invitation à plonger avec le requin du Groenland. Il s'agit de recommandations volontaires qui ont pour seul but d'aider à protéger les plongeurs et le requin lors de rencontres intentionnelles ou non.

**LE PLONGEUR RÉCRÉATIF QUI RECHERCHE INTENTIONNELLEMENT LE CONTACT AVEC LE REQUIN DU GROENLAND LE FAIT À SES RISQUES ET PÉRILS. LE GEERG N'EST AUCUNEMENT RESPONSABLE DES ACTES POSÉS PAR CE DERNIER ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES ACTIONS DE CETTE PERSONNE.**

GEERG – Groupe d'étude sur les élastomobranes et le requin du Groenland  
C.P. 483, Drummondville, QC  
Canada, J2B 6W3  
www.geerg.ca info@geerg.ca  
819.818.5333

## Sections

Section 1		
Introduction	.....	3
Section 2		
Code de conduite en plongée	.....	6
Section 3		
Procédures de sécurité	.....	10
Section 4		
Assurances	.....	12
Section 5		
Sorties en bateau nolisé (Charters)	.....	13
Section 6		
Permis scientifiques	.....	15
Section 7		
Rédaction et révision	.....	16
Annexe 1		
Rapport d'observation de requin	.....	17
Annexe 2		
AVIS - Requin tué par un plongeur	.....	22

### Politique de féminisation

L'emploi du masculin dans le présent texte désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

### English Version

The English version of this document is available on the GEERG website ([www.geerg.ca](http://www.geerg.ca)).

## Section 1

# Introduction

Depuis le printemps 2003, une situation extraordinaire prend place dans l'estuaire du Saint-Laurent : des plongeurs observent le requin du Groenland, *Somniosus microcephalus*, à faible profondeur dans un endroit accessible à tous.

Après quatre saisons de recherche et d'observation par le GEERG, ce phénomène unique au monde demeure inexpliqué. Un projet de recherche international dirigé par le GEERG est présentement en cours et déjà, un rapport scientifique a été publié<sup>1</sup> et d'autres sont en cours de révision. Les travaux du GEERG et nos rencontres avec le requin du Groenland ont été largement médiatisés dans la presse nationale et sont le sujet de plusieurs documentaires<sup>2</sup>. Nous croyons que ce requin fait partie du patrimoine naturel du Saint-Laurent et du Saguenay et qu'il doit être étudié et protégé pour le bénéfice de tous les Canadiens et de la communauté internationale. Pour le moment, la question la plus importante demeure sans réponse : Pourquoi ce requin de grande profondeur se trouve-t-il ici? Le comportement du requin du Groenland, la deuxième plus grosse espèce carnivore après le requin blanc, demeure inexpliqué puisque peu de plongeurs fréquentent son habitat subarctique.

Une vieille rumeur émanant de la communauté scientifique et du milieu de la pêche continue de prétendre que le requin du Groenland est complètement inoffensif et qu'il ne présente aucun danger pour les humains. Cette affirmation est même véhiculée dans la plupart des publications modernes sur les requins. Toutefois, elle n'est pas fondée sur des observations factuelles de l'animal dans son environnement et les humains n'ont jamais observé ce requin de façon régulière en plongée avant 2003. En se basant sur nos centaines de rencontres depuis 2003, **le GEERG croit que le requin du Groenland constitue un risque notable aux plongeurs récréatifs**. Cette déduction est basée sur les preuves suivantes :

- Des restes frais de mammifères marins ont été retrouvés dans le contenu stomacal de requins échoués près des sites de plongée.

---

<sup>1</sup> *Movement and environmental preferences of Greenland sharks (Somniosus microcephalus) electronically tagged in the St. Lawrence Estuary, Canada. Marine Biology.* Michael J.W. Stokesbury, Chris Harvey-Clark, Jeffrey Gallant, Barbara Block, Ransom A Myers. Document affiché sur le site web du GEERG ([www.geerg.ca](http://www.geerg.ca)) sous l'onglet «Recherche».

<sup>2</sup> *Searching for a Monster – The Greenland Shark* (Summerhill Entertainment, 2004), *Operation Skalugsuak* (Discovery Channel, 2001), *Sharks of the Great White North* (Discovery Channel, 2000).

- Les requins ont à plusieurs reprises repéré et traqué des plongeurs par mauvaise visibilité.
- Des requins ont été observés se déplaçant en groupes et convergeant simultanément de plusieurs directions vers des plongeurs.
- Les requins démontrent un niveau de curiosité notable s'approchant souvent à proximité des plongeurs afin de les inspecter à plusieurs reprises.
- Nos données télémétriques montrent que les requins migrent de haut en bas dans de la colonne d'eau sur un cycle journalier comme le font d'autres espèces de requins chassant les mammifères marins.

Maintenant qu'un lieu d'observation est connu, la curiosité humaine incite des plongeurs à chercher le contact avec le requin du Groenland. Toutefois, les conséquences à long terme d'interactions entre requins et plongeurs sont inconnues. Le GEERG croit fermement que les plongeurs doivent se responsabiliser lorsqu'ils plongent en présence du requin du Groenland et qu'ils comprennent bien les risques que représente ce gros et puissant prédateur. Les recommandations du GEERG visent à encourager et à aider les plongeurs à apprendre et pratiquer les comportements requis afin d'atteindre un niveau de compétence suffisant avant de chercher le contact avec ce requin. Plonger avec le requin du Groenland n'est pas pour le plongeur débutant, même s'il est accompagné d'une personne expérimentée.

Notre intention ne vise pas à créer un climat de crainte face au requin du Groenland. Cependant, nous nous devons d'exposer les faits et notre inquiétude aussi clairement que possible : **Une rencontre entre un requin du Groenland et un plongeur pourrait résulter en une blessure sérieuse sinon la mort si le plongeur agit de façon cavalière ou s'il ne fait simplement pas attention.** Les spécimens observés à Baie-Comeau sont de grande taille (jusqu'à 4 mètres de longueur / 400 kg) et sont des prédateurs de phoques<sup>3</sup> et de certains cétacés fréquentant le Saint-Laurent. Ce requin n'a aucun prédateur naturel connu et nos observations indiquent qu'il n'a aucune crainte des plongeurs passifs. Il nage à une vitesse relativement lente et il est facilement approchable. Bien qu'il apparaisse docile, l'approche d'un plongeur peut être perçue comme une menace et le requin réagit en conséquence. La plupart s'éloignent rapidement tandis que d'autres restent sur leur position. Il est très important de noter que chaque requin peut réagir différemment pour une même situation de même que d'une journée à l'autre. Certains spécimens prennent un certain temps à réagir alors que d'autres agissent immédiatement et sans avertissement. Le sexe de l'individu, la présence d'autres requins ainsi que l'heure sont des facteurs qui semblent jouer sur le

---

<sup>3</sup> Nécropsie du 1<sup>er</sup> juin, 2006, à Ville de Saguenay (*Somniosus microcephalus* capturé à Ste-Rose-du-Nord en janvier 2006). GEERG/MUSÉE DU FJORD/PÊCHES ET OCÉANS CANADA)

comportement du requin. Les conditions environnementales telles la température de l'eau et la visibilité contribuent également à modifier ses réactions. Somme toute, **le requin du Groenland est imprévisible et doit être traité avec la plus grande précaution et avec le respect qu'il impose.**

**Agir maintenant:**

Après la médiatisation importante du phénomène, le bouche à oreille à fait son chemin à travers la communauté sous-marine et le GEERG s'attend à voir déferler une vague grandissante de plongeurs dans la région de Baie-Comeau. Nous croyons résolument que des mesures éducatives doivent être mises en place afin de protéger les plongeurs ainsi que le requin. Nous sommes aussi d'avis que ces mesures préventives volontaires doivent être appliquées dès maintenant afin de prévenir les potentiels incidents. Enfin, le GEERG espère que les plongeurs ayant observé cette espèce voudront remplir notre rapport d'observation afin de nous aider à mieux comprendre cet animal.

**Attrait international:**

Si le requin du Groenland continue à se montrer dans le Saint-Laurent, Baie-Comeau pourrait devenir une destination de plongée de premier ordre. Il est donc primordial que chaque plongeur qui rencontre un requin se comporte en tant qu'ambassadeur de la race humaine. En agissant avec maturité et respect, les rencontres avec cet animal rarement observé pourront continuer. L'impact de la présence de cette espèce à Baie-Comeau sera important. Comme c'est le cas à Hornby Island avec le requin-griset (*Hexanchus griseus*), Baie-Comeau et la Côte-Nord pourraient vite devenir des lieux de renommée internationale pour la plongée et la recherche.

Section 2

## **Code de conduite en plongée**

Puisqu'on le retrouve normalement dans les profondeurs abyssales de l'Arctique, plonger avec le requin du Groenland est exceptionnellement rare. Jusqu'en 2003, seule une poignée d'humains avaient eu la chance de rencontrer ce requin sous l'eau. En tant que membres de ce groupe privilégié et ayant étudié le comportement du requin du Groenland en présence de plongeurs, les chercheurs du GEERG vous proposent les conseils suivants au cas où le requin croise votre chemin. Appliquer, ces recommandations devraient vous permettre de vivre une rencontre positive et plus sécuritaire pour vous et le requin.

### **Ne touchez pas le requin sous aucun prétexte**

Le simple contact pourrait être perçu comme une attaque de votre part et vous pourriez provoquer une réaction défensive et potentiellement dramatique de la part du requin. Si un contact précédent a été toléré, le requin pourrait répondre de façon agressive si vous le touchez à nouveau.

### **N'agrippez et ne retenez jamais un requin**

Agripper un requin est encore plus dangereux que de le toucher. Vous nuisez à sa capacité de se mouvoir afin de s'enfuir et le forcez à se défendre.

### **N'attrapez jamais un requin avec une corde ou tout autre engin**

En l'empêchant de s'enfuir, vous le forcez à se défendre. Un requin emprisonné peut attaquer ses agresseurs ou tout autre plongeur à proximité. Vous mettez ainsi la vie du requin et la votre en danger. En se débattant, il signale sa détresse et peut vite devenir une proie pour les autres requins présents dans le secteur.

### **Ne vous placez jamais sous le requin**

C'est la position de chasse et d'alimentation du requin du Groenland.

### **En présence d'un requin dépassant 4,5 mètres de longueur, nous vous recommandons de sortir de l'eau**

Un requin de cette taille et de cet âge est un prédateur aguerri qui ne craint rien et qui doit être considéré comme un danger potentiel pour le plongeur.

### **Ne bloquez jamais le chemin d'un requin**

En vous plaçant devant lui, le requin peut percevoir votre manœuvre comme une confrontation. Le langage corporel observé par le GEERG depuis 2003 démontre clairement que le requin du Groenland n'aime pas qu'un plongeur

se positionne devant lui. Tout requin est incapable de nager à reculons et vous augmentez son niveau de stress en le forçant à changer sa trajectoire.

### **Gardez toujours le requin en vue**

Lorsqu'un requin est près de vous, soyez attentif à ses mouvements et à son comportement. Lorsque vous remontez à la surface, gardez le requin en vue en tout temps jusqu'à votre sortie de l'eau. Scrutez votre entourage constamment dans toutes les directions par-dessus et sous votre position.

### **Ne suivez pas le requin**

Talonner un requin pourrait être perçu comme une menace. Plongez en équipe et adoptez une position défensive sur le fond couvrant 360 degrés. Observez le requin de façon passive en demeurant au même endroit pour toute la durée de la plongée. (Voir procédures de sécurité)

### **N'utilisez jamais d'appât pour attirer un requin**

L'utilisation d'appât sous forme de sang et de chair modifie le comportement de l'animal et augmente de façon exponentielle son niveau d'excitation et donc du danger. L'utilisation d'appât dans une zone de plongée populaire peut mettre en péril tous les plongeurs qui se trouvent dans un rayon de quelques centaines de mètres. Enfin, l'utilisation d'appât nécessite un permis scientifique assujéti à l'approbation gouvernementale sous peine d'amende.

### **Ne tentez jamais de nourrir un requin du Groenland**

Vous pourriez facilement devenir une extension de votre offrande.

**Gardez toujours à l'esprit que nos rencontres naturelles avec le requin du Groenland ont toutes été initiées par le requin. C'est le requin qui cherche le plongeur.**

Le requin est conscient de votre présence bien avant qu'il entre dans votre champ de vision. Lorsque vous voyez le requin, c'est parce que l'animal a décidé d'examiner les intrus. Son comportement démontre que l'animal est curieux et qu'il ne craint pas les plongeurs. Il vous faut donc redoubler de vigilance en présence de ce requin qui n'a aucun prédateur connu et qui n'a pas peur de vous.

### **Ne tardez pas à la surface lorsque la présence de requins est confirmée**

Au moins deux requins observés en 2003 et un en 2004 ont démontré un intérêt certain pour les humains à la surface. Comme ce requin chasse le phoque et même le béluga près de la surface, votre silhouette et vos mouvements incohérents, vous mettent à risque au tout début et à la fin de votre plongée.

### **Ne plongez pas par mauvaise visibilité lorsque la présence du requin est suspectée**

La mauvaise visibilité oblige le requin à s'approcher davantage de ses proies et de tout objet qui attire sa curiosité, dont un plongeur. La faible visibilité limite aussi votre temps de réaction et augmente les chances qu'un requin vous méprenne pour un phoque ou autre proie. Les morsures de requins sur les humains, accidentelles ou pas, se produisent majoritairement dans de telles conditions.

### **Attention aux lampes de plongée et aux strobos de caméras**

Bien que le requin puisse être attiré par la lumière, nos recherches indiquent que le requin du Groenland n'aime pas se faire éblouir par une lumière intense. Lorsque que vous photographiez ou filmez un requin à très courte distance, la lumière artificielle à haute intensité ainsi que la décharge électrique d'une lampe-éclair peuvent déclencher une réaction défensive chez le requin.

### **Ne plongez pas la nuit lorsque la présence de requins est suspectée**

Les requins se nourrissent généralement la nuit. Combiné aux multiples effets des lampes artificielles et de la visibilité réduite (pour le plongeur seulement), la plongée de nuit augmente de beaucoup le niveau de risque. Dans l'attente de l'avancement de nos recherches sur son comportement nocturne, ne plongez pas la nuit.

### **Ne vous approchez pas d'un requin qui « danse » ou qui ferme les yeux**

Par son langage corporel – arrondissement du dos et torsions horizontales – observé à plusieurs reprises depuis 2003, le requin du Groenland vous signale clairement qu'il n'apprécie pas la présence d'un plongeur à proximité. Il s'en suivra une manœuvre d'intimidation, une attaque, ou la fuite. Un requin qui « ferme » les yeux (roule les yeux vers l'arrière de la tête), comportement observé à Baie-Comeau, pourrait se préparer à mordre ou à foncer sur la menace. N'approchez jamais un requin exhibant de tels comportements.

### **Ne plongez pas si vous êtes un plongeur débutant (Niveau A) lorsque la présence de requins est suspectée**

Nous recommandons fortement une formation avancée et une expérience de plusieurs plongées (sans requins) dans les conditions froides du Saint-Laurent avant de tenter une rencontre avec le requin du Groenland. Si vous n'êtes pas complètement à l'aise avec votre flottabilité ou l'utilisation de toute pièce d'équipement, vous ne devriez pas plonger avec des requins. En présence d'un aussi gros prédateur, une mauvaise réaction d'un plongeur avec peu ou pas d'expérience et sous l'effet du stress pourrait engendrer une manœuvre dangereuse de la part du plongeur.

### **Soyez patient et ne soyez jamais téméraire**

Si vous croisez un requin, gardez toujours une bonne distance entre vous et l'animal et observez-le de façon passive avec toute l'attention qu'il mérite.

### **Ne plongez jamais seul**

Un requin à la chasse préfère les proies solitaires. En présence de plusieurs requins s'approchant de toutes les directions, se retrouver seul est le pire des scénarios pour bon nombre de raisons.

### **Prévoyez un plan de sortie**

Assurez-vous de prédéterminer un point de sortie à un endroit qui permet une sortie rapide de l'eau. Assignez une personne pour la surveillance à la surface pendant que les plongeurs se préparent à sortir de l'eau.

### **INCIDENTS...**

Si pour quelques raisons – avec ou sans provocation – un requin du Groenland fonce dans votre direction, tentez de l'esquiver tout en protégeant vos extrémités. Rappelez-vous que la vision frontale du requin est limitée et qu'il ne vous a peut-être pas vu, surtout s'il est préoccupé par la présence d'autres plongeurs. Il se peut que l'attaque ne soit qu'une manœuvre d'extrême intimidation; effrayante pour le plongeur mais sans conséquence. Ne tentez jamais de vous défendre futilement avec une arme. Vous ne feriez que blesser l'animal et vous pourriez le rendre plus agressif ainsi que d'attirer d'autres requins si vous en blessez un. Évitez la collision ou la morsure et sortez de l'eau. Nos expériences révèlent qu'une fois la charge effectuée, le requin s'éloigne rapidement des plongeurs et quitte la zone. Si vous êtes blessé par un requin, sortez immédiatement de l'eau et faites administrer les premiers soins.

**La sécurité en plongée est la responsabilité de chaque plongeur. En adhérant aux recommandations du GEERG, vous réduisez, mais n'éliminez pas complètement, les risques d'être blessé lors d'une plongée en présence du requin du Groenland.**

**Important : Si vous êtes victime d'un incident ou si vous êtes blessé par un requin du Groenland, veuillez en avvertir immédiatement le GEERG.**

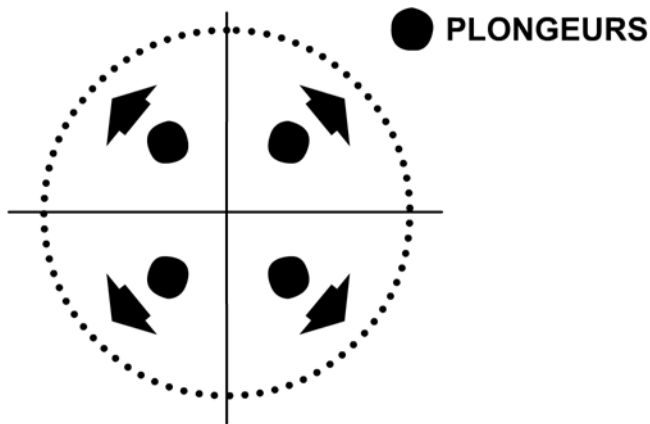
Section 3

## Procédures de sécurité

L'application des procédures de sécurité du GEERG diminuera les risques et rendra vos plongées plus sécuritaires en présence du requin du Groenland. Toutefois, la mise en œuvre des recommandations suivantes ne garantit aucunement votre sécurité.

**Entrée en douce :** Notre expérience démontre que le requin du Groenland est attiré par le bruit, même les sons produits par quelqu'un marchant sur le pont d'un bateau ou sur un quai. Si le requin est présent, il se dirigera vers le son et les vibrations produites par vos bulles et mouvements dès que vous serez à l'eau. **Une entrée en douce (sans éclaboussures) aidera à réduire la possibilité de rencontrer le requin à la surface ou entre la surface et le fond.**

**Position défensive :** Une fois arrivé au fond, placez-vous en position défensive avec le reste du groupe. Placez-vous de sorte à surveiller tous les angles d'approche et demeurez vigilants. Les requins peuvent s'approcher de tous côtés et en même temps. Lorsque vous observez un requin, un autre peut être à portée de main dans votre dos. La surveillance en équipe est plus efficace et rassurante. Déterminez la position de chacun avant la plongée et respectez votre plan original. Si vous partez à la poursuite d'un requin, vous briserez la formation et vos copains pourraient être exposés sans le savoir. Aussi, vous pourriez vous retrouver très vite seul et entouré de requins.



**Poursuite:** Ne poursuivez pas les requins. Suivre un requin peut résulter en l'une ou plusieurs de ces situations qui augmentent le niveau de risque de votre plongée

**Perte du copain :** Un plongeur qui poursuit un requin ne se préoccupe plus de son copain. Si le copain ne peut suivre, vous vous perdez rapidement de vue et terminez la plongée seuls, et possiblement entourés de requins.

**Intimidation :** Un requin peut se sentir menacé par votre poursuite. En suivant un requin, vous pourriez le provoquer à se défendre.

**Profondeur accrue :** Lorsque le requin se sent menacé, il se dirige en eau profonde. En poursuivant un requin, vous pourriez dépasser votre limite de profondeur sans le savoir. Un plongeur de niveau A (limité à un maximum de 18 mètres) peut vite s'aventurer trop profondément sans s'en rendre compte.

**Fatigue :** Malgré son apparence léthargique, le requin du Groenland est beaucoup plus rapide qu'un plongeur. Un plongeur à la poursuite d'un requin s'essouffle rapidement et épuise sa réserve d'air lorsqu'il en a le plus besoin.

**Remontée d'urgence :** Toutes ces situations peuvent forcer le plongeur – ainsi que son copain abandonné à faire surface de façon prématurée loin du bateau ou du quai. En présence du requin du Groenland, vous êtes le plus à risque lorsque vous nagez seul à la surface. Un plongeur palmant à la surface ressemble étrangement à un phoque.

**Retour à la surface:** Comme c'est toujours le cas, la plongée n'est pas terminée tant que vous n'êtes pas sorti de l'eau. Lorsque vient le temps de mettre fin à la plongée, procédez de la façon suivante :

**Point de sortie :** Demeurez près du fond jusqu'au point de sortie. Remontez en équipes de deux afin de minimiser le temps passé à la surface.

**Soyez attentif :** Gardez vos yeux sous l'eau et surveillez vos alentours jusqu'à ce que ce soit à votre tour de sortir de l'eau.

**Vigie de surface :** Affectez quelqu'un à la surveillance de la surface à partir du quai ou du bateau lorsque des plongeurs sont à l'eau. Le requin du Groenland a été observé à plusieurs reprises en train de suivre des plongeurs jusqu'à la surface. Il a aussi été observé nageant à la surface sans la présence de plongeurs.

Section 4

## Assurances

La plongée sous-marine est une activité à risque. Plonger avec des requins augmente le niveau de risque, surtout lorsqu'il s'agit d'une espèce de la taille du requin du Groenland. Avant de participer à une plongée avec des requins, informez-vous auprès de votre assureur pour savoir si vous êtes couvert pour cette activité. Si vous plongez à partir d'un bateau nolisé, demandez aussi à l'opérateur s'il est assuré pour ce type d'activité. Tout opérateur ayant à cœur la survie de son commerce demandera à ses clients de signer une décharge de responsabilité avant de les laisser plonger. S'il vous arrive quelque chose durant la plongée, vous seul serez tenu responsable.

Votre police d'assurance-vie de base ne couvre peut-être pas les accidents de plongée, encore moins lorsqu'il y a rencontre intentionnelle avec un animal sauvage aussi gros que le requin du Groenland. En participant volontairement et en toute connaissance de cause à une plongée « aux requins » avec tous les risques que cela comporte, vous n'êtes peut-être pas couvert en cas d'un incident impliquant un requin. Il en va de votre intérêt et de celui de vos proches, de consulter votre assureur avant de signer toute décharge de responsabilité ou de vous inscrire à une plongée de ce type.

Section 5

## Sorties en bateau nolisé (Charter)

Les sorties en bateau nolisé (charter) existent avant tout pour générer des revenus pour l'armateur. Toutefois, transporter des gens pour les faire plonger avec des requins est beaucoup plus exigeant qu'une sortie de plongée traditionnelle. Il faut donc vous assurer que votre opérateur de bateau (OB) sait ce qu'il fait. Pour votre sécurité, vérifiez les points suivants :

**Discussion pré-plongée (Briefing) :** Votre OB fait-il un briefing complet au quai avant de partir vers le site? Que sait-il sur le requin du Groenland? Si l'OB vous dit que le requin du Groenland n'est aucunement dangereux et qu'il ne peut répondre à vos interrogations de base sur le requin AVANT de prendre le large, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Chef de plongée (Divemaster) :** L'OB est-il un plongeur et a-t-il de l'expérience en plongée avec le requin du Groenland? Êtes-vous accompagnés par l'OB ou un chef de plongée expérimenté sous l'eau? Si vous êtes laissés à vous-mêmes pour plonger sans guide et sans expérience personnelle, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Urgences :** L'OB a-t-il un plan d'urgence, une radio marine (le téléphone cellulaire peut ne pas fonctionner dans les baies étroites), une trousse de premiers soins adéquate et une trousse d'administration en oxygène? L'OB sait-il comment traiter une blessure sérieuse telle la perte d'un membre ou une morsure profonde? Combien de temps faut-il pour transporter un plongeur gravement blessé du site de plongée aux services ambulanciers? Bien qu'il s'agisse de situations extrêmes, votre OB doit avoir un plan d'urgence qui prend en compte tous les scénarios possibles. Si ce n'est pas le cas, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Conditions environnementales :** L'OB permet-il la plongée sous des conditions environnementales difficiles? Si la visibilité sous l'eau est mauvaise, l'OB se laisse-t-il influencer par certains clients téméraires ou agressifs pour permettre la plongée dans des conditions dangereuses? Si c'est le cas, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Assurances :** L'OB est-il assuré? Devez-vous signer une décharge de responsabilité? Si l'OB vous assure que le requin du Groenland est complètement inoffensif et qu'il ne peut rien vous arriver, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Plongée de nuit** : L'OB permet-il la plongée de nuit avec le requin du Groenland? Si c'est le cas, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**Bateau auxiliaire** : L'OB utilise-t-il un bateau auxiliaire pour récupérer les plongeurs qui font surface loin du bateau principal? Lorsque vous nagez à la surface sur une grande distance pour retourner au bateau (à cause d'une insuffisance d'air ou autre raison) et que le requin est présent, le niveau de risque augmente. Si l'OB n'utilise pas de bateau auxiliaire, pensez à annuler la plongée ou à utiliser un autre OB.

**AVIS IMPORTANT** : Le GEERG est un organisme scientifique ayant pour mandat principal d'étudier le requin du Groenland et les autres espèces de requins nordiques, ainsi que de promouvoir leur conservation à travers la recherche et la production de matériel éducatif. **MÊME SI LE GEERG REQUIÈRE À L'OCCASION LES SERVICES D'UN BATEAU NOLISÉ À DES FINS DE RECHERCHE, LE GEERG N'OPÈRE ET N'ORGANISE AUCUNE SORTIE NOLISÉE À DES FINS DE PLONGÉE RÉCRÉATIVE.**

Section 6

## Permis scientifiques

Un permis scientifique délivré par le ministère des Pêches et océans Canada (MPO) est requis afin d'effectuer les activités scientifiques suivantes :

**Capture** : Capturer ou restreindre les mouvements d'un requin du Groenland, même de façon temporaire, avec une corde ou tout autre dispositif.

**Appâtage** : L'utilisation de sang animal terrestre ou marin (bovidé, porc, phoque, etc.) dans l'eau dans le but d'attirer les requins. Cette pratique s'avère potentiellement très dangereuse pour tout plongeur dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

**Alimentation** : Tenter de nourrir un requin du Groenland avec un animal terrestre ou marin mort ou vivant (original, porc, phoque, etc.)

**Balisage** : La pose temporaire ou permanente de balises ou étiquettes sur le corps d'un requin vivant.

- ❖ À noter qu'il est interdit en tout temps de tuer un requin lors d'activités de pêche ou de plongée sous-marine. Voir Annexe 2 (p. 22)

Section 7

## Rédaction et révision

Ce document a été conçu et rédigé par le comité scientifique du GEERG en collaboration avec des collègues de la communauté scientifique et de plongeurs.

### Premier auteur

Jeffrey Gallant	Directeur (GEERG) Candidat à la maîtrise (MSc. / UQTR) Moniteur national CMAS <sup>4</sup> (AMCQ <sup>5</sup> )
-----------------	---

### Deuxième auteur

Dr. Chris Harvey-Clark	Directeur (GEERG) Professeur adjoint en zoologie (Université de Colombie-Britannique)
------------------------	---

---

### Révision scientifique

Dr. Michael Stokesbury	Comité scientifique (GEERG) Chercheur (Université Dalhousie)
John Batt	Comité scientifique (GEERG) Biologiste marin (Université Dalhousie)
R. Aidan Martin (Décédé en 2007)	Comité scientifique (GEERG) ReefQuest Centre for Shark Research (Vancouver)

---

### Réviseurs

Paul Boissinot	Représentant Côte-Nord (FQAS <sup>6</sup> ) Moniteur fédéré CMAS (AMCQ)
Jean-Yves Forest	Plongeur (Baie-Comeau)
Marjorie Maury	Biologiste marin (Explos-Nature)
Alain Simard	Moniteur fédéré CMAS (AMCQ) (Baie-Comeau)

---

<sup>4</sup> CMAS – Confédération mondiale des activités subaquatiques

<sup>5</sup> AMCQ – Association des moniteurs CMAS du Québec

<sup>6</sup> FQAS – Fédération québécoise des activités subaquatiques

# RAPPORT D'OBSERVATION DE REQUIN



Nom :	_____
Adresse :	_____
	_____
	_____
Tél. :	(____) _____
Courriel :	_____

**S.V.P. UTILISEZ UN SEUL RAPPORT PAR REQUIN.**  
AUCUNE DONNÉE N'EST OBLIGATOIRE. INSCRIVEZ CE QUE VOUS POUVEZ.

Espèce de requin :	_____
--------------------	-------

Lieu d'observation :	_____
Date :	(jour) _____ (mois) _____ (année) _____
Heure :	_____ (a.m.) _____ (p.m.)

Type d'observation :	Pêche	_____
	Plongée	_____
	Surface	_____
	Échoué	_____
	Autre :	_____

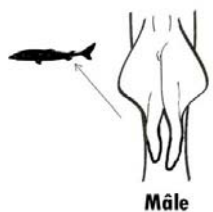
Pêche :	Type de pêche :	_____
	Profondeur :	_____ pieds _____ m
	Appât :	_____

Plongée :	Température de l'eau. :	_____
	Profondeur :	_____ pieds _____ m
	Visibilité :	_____ pieds _____ m

État du requin :	En santé :	_____
	Blessé :	_____
	Mort :	_____

Sexe :	Mâle	_____
	Femelle	_____

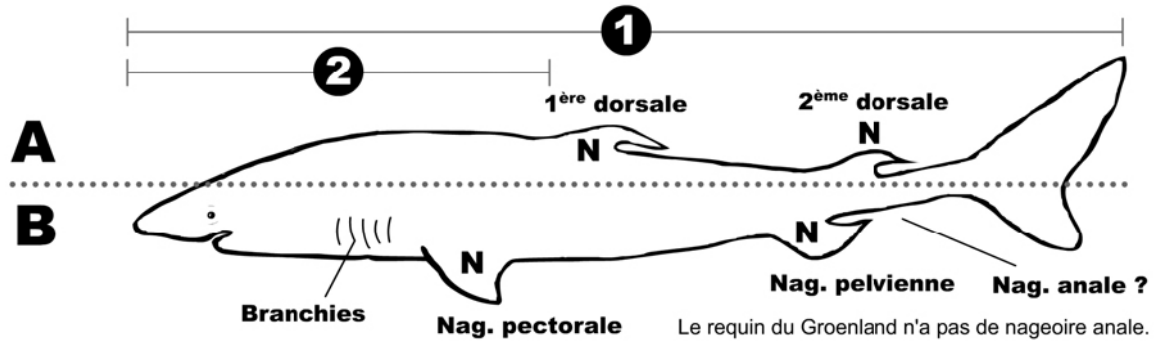
(Le mâle a deux organes sexuels juste avant la queue.)



Mâle

**Mesures** (Voir illustration sur la page suivante) :

1. De l'extrémité du museau à l'extrémité de la queue : \_\_\_\_\_
2. De l'extrémité du museau à la base de la première dorsale : \_\_\_\_\_
3. Nombre de nageoires sur le côté B du requin (2 ou 3):  
(Sans compter la queue) \_\_\_\_\_ 2  
\_\_\_\_\_ 3



**Marques ou blessures :** La femelle du requin du Groenland porte souvent de cicatrices d'accouplement. Ces cicatrices se retrouvent normalement le long du corps juste avant la nageoire caudale (queue). La nageoire caudale présente parfois des entailles. Il arrive aussi que des marques soient présentes sur le reste du corps, résultat d'accrochages avec des engins de pêche ou avec d'autres requins. Ces marques nous permettent de reconnaître les individus et nous donnent des informations très importantes sur leurs déplacements.

**Tracez du mieux que possible, les marques observées sur le requin.**

**Côté gauche :**



**Commentaires :**

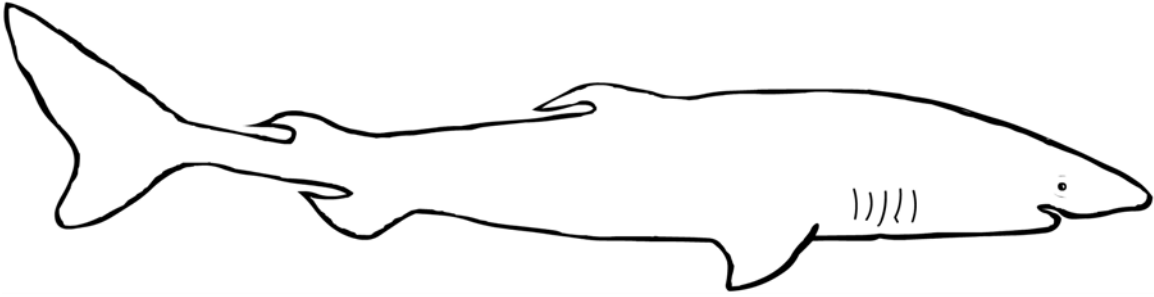
---

---

---

---

Côté droit :



Commentaires :

---

---

---

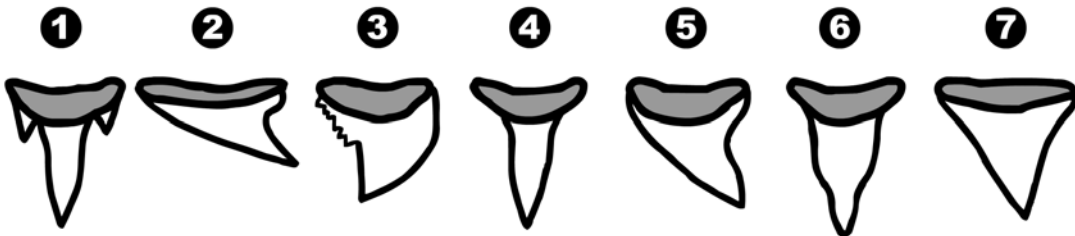
**Branchies** : Les branchies sont les fentes devant la nageoire pectorale. Il peut y en avoir cinq (5) ou six (6) de chaque côté du corps.

Nombre de branchies : \_\_\_\_

**Dentition** :            Mâchoire du haut :            Type \_\_\_\_

                                 Mâchoire du bas :            Type \_\_\_\_

Si possible, envoyez-nous des dents du haut et du bas avec votre rapport et nous pourrons définitivement identifier l'espèce.



**Autres détails ou commentaires :**

---

---

---

---

---

---

---

**Photos**

Si vous soumettez aussi des photos, elles vous seront retournées dans les 30 jours suivant la réception de votre rapport.

**Droits d'utilisation :** Si vous nous donnez la permission d'afficher vos photos sur le site web du GEERG, veuillez signer ici-bas.

Je, \_\_\_\_\_, autorise le GEERG à afficher mes photos de requin sur le site web du GEERG : [www.geerg.ca](http://www.geerg.ca)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Merci beaucoup pour votre aide.

Veuillez poster votre rapport à :

**GEERG**  
**Casier postal 483**  
**Drummondville, QC**  
**J2B 6W3**

Courriel : [info@geerg.ca](mailto:info@geerg.ca)

## ANNEXE 2

### AVIS - REQUIN TUÉ PAR UN PLONGEUR DANS LE GOLFE DU MEXIQUE

13.03.2009

Les images d'un apnéiste tuant un requin tigre (*Galeocerdo cuvier*) dans le golfe du Mexique ont été largement diffusées par les médias cette semaine. Alors que l'individu prétend qu'il se sentait menacé par un requin agressif, les images ne montrent qu'une brève séquence où le requin approche le caméraman, ce qui n'est pas inusité chez le requin tigre et autres espèces pélagiques, surtout en présence de poissons harponnés.

Les images suivantes, où la matière en suspens illustre le mouvement vers l'avant des plongeurs, montrent plutôt un requin se tenant à une distance respectable et qui est en fait poursuivi par le groupe. Ce comportement de la part des humains peut provoquer une réaction défensive chez le requin qui est faussement interprétée comme étant de l'agression. En réalité, l'animal se défend contre ce qu'il perçoit être une menace.

La mort de ce requin aurait pu être évitée. Si possible, les plongeurs auraient dû remonter à bord de leur embarcation au lieu de le prendre en chasse et de le confronter. Le requin semble plutôt avoir été tué sous un faux prétexte d'auto-défense par un chasseur de trophée professionnel en mal de visibilité.

Si pareil incident avait lieu au Canada, le plongeur contrevenant serait passible de poursuite sous la *Loi sur les pêches* du Canada (MPO) pour avoir tué un requin sans permis\*. Si les circonstances et les preuves démontraient que le plongeur n'était pas menacé, le GEERG prêterait assistance aux autorités et appuierait les procédures judiciaires.

\*La pêche récréative aux requins est illégale au Canada avec l'exception de matches de pêche sanctionnés. Toutefois, la pêche avec remise à l'eau des captures est permise depuis 1994. Une pêcherie commerciale - avec permis - est en effet pour le requin maraîche / taupe-commun (*Lamna nasus*) et pour le requin bleu (*Prionace glauca*). Les prises accessoires de requins sont permises sous certaines conditions pour les pêcheurs commerciaux.

Il est donc interdit de tuer un requin en plongée. Cependant, un plongeur peut évidemment se défendre s'il est attaqué.